



**HAL**  
open science

# Entre subordination et indépendance : la difficile insertion professionnelle des jeunes diplômés auto-entrepreneurs

Elsa Vivant

► **To cite this version:**

Elsa Vivant. Entre subordination et indépendance : la difficile insertion professionnelle des jeunes diplômés auto-entrepreneurs. *Connaissance de l'emploi*, 2014, 116. halshs-01254781

**HAL Id: halshs-01254781**

**<https://shs.hal.science/halshs-01254781v1>**

Submitted on 12 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du CEE, novembre 2014, numéro

116 *cee*  
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

## ENTRE SUBORDINATION ET INDÉPENDANCE : LA DIFFICILE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS AUTO-ENTREPRENEURS

Elsa Vivant,

CEE, université Paris Est, Latts, UPEM

Mis en place en 2009 pour soutenir la création d'entreprise, permettre l'exercice d'activités accessoires et lutter contre le travail au noir, le régime de l'auto-entrepreneur a fait l'objet de nombreuses critiques, aussi bien de la part des fédérations d'artisans que des syndicats de travailleurs.

Une enquête, menée auprès d'étudiants et de diplômés auto-entrepreneurs dans le champ de l'urbanisme, documente la variété des usages de ce régime. Elle relève les confusions qu'il entretient et conforte assez largement l'inquiétude de ses détracteurs quant aux risques et limites qu'il peut comporter dans un contexte de crise. Elle laisse craindre qu'il ne se diffuse comme une étape de plus dans le long parcours d'accès à l'emploi durable.

Les jeunes, inscrits à ce régime pour entrer sur le marché du travail et se constituer une expérience professionnelle, se trouvent piégés dans des relations d'emploi ambiguës lorsque, loin de l'indépendance promise, il les enferme dans des situations de sous-traitance ou de subordination. Mais la précarité de ce régime peut aussi revêtir les atours de l'entrepreneur, si bien que tous n'adoptent pas la même attitude, entre rejet et conversion.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été mis en place en 2009 pour soutenir la création d'entreprise, permettre l'exercice d'activités accessoires et lutter contre le travail au noir (cf. encadré 1). Sa création était soutenue par des acteurs *a priori* antagonistes (élus libéraux, représentants du patronat et professionnels de l'insertion) pour sa contribution supposée à la croissance économique (Abdelnour, 2012). Pourtant, le régime est également critiqué depuis son instauration par les fédérations d'artisans, qui l'accusent d'être l'instrument d'une concurrence déloyale et par les syndicats

de travailleurs pour lesquels il constitue un contournement du droit du travail. Un récent rapport (Deprost, Laffon *et al.*, 2013) rappelle la faiblesse des chiffres d'affaires générés par les auto-entrepreneurs, pointe leur faible part de marché dans l'économie et souligne que ce régime encourage la déclaration d'activités précédemment informelles. Derrière l'unicité du régime se cache une diversité d'usages qui apparaît lorsque l'on interroge certains de ses utilisateurs – en l'occurrence des étudiants et des jeunes diplômés des métiers de l'urbanisme (cf. encadré 2).

## AUTO-ENTREPRENEUR

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie en août 2008. Il s'adresse aux salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, retraités et fonctionnaires qui souhaitent développer une activité sous la forme d'une entreprise individuelle. L'inscription au régime par internet est gratuite.

Pour être éligible, il convient de respecter les plafonds de chiffres d'affaires définis pour la micro-entreprise : en 2014, 32 900 euros de chiffres d'affaires annuel pour les activités de prestations de service. Le régime étant adossé au statut de la micro-entreprise, l'auto-entrepreneur bénéficie d'une franchise de TVA. Il s'acquitte de ses cotisations sociales par un prélèvement libératoire calculé sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires encaissé.

Dans le monde professionnel auquel les jeunes enquêtés se destinent (l'urbanisme), le salariat est la norme d'accès au marché du travail. Aussi, être auto-entrepreneurs ne correspond pas au projet qu'ils s'étaient forgé au cours de leurs études : ils aspiraient à intégrer une structure publique ou privée, du moins le temps de se constituer une expérience et un réseau professionnels avant de créer éventuellement une entreprise. Ils ont recours à ce régime pour accéder à l'emploi, sans avoir d'expérience professionnelle préalable ni de préparation à la création d'entreprise : « [l'employeur] vous demande : "vous connaissez le statut d'auto-entrepreneur ?" Au début, vous leur dites : "oui, mais pas plus que ça". Ils vous disent : "c'est très bien que vous le preniez, c'est un statut qui est avantageux pour vous" » (Bertrand, agent commercial).

Le rapport à l'entrepreneuriat et à l'indépendance de ces jeunes diplômés se révèle plus ambigu que les intentions du régime le laissent supposer. Trois idéaux-types des usages du régime de l'auto-entrepreneur se sont dégagés de l'échantillon (cf. encadré 2), également répartis par tiers : le salarié indépendant, le chômeur entreprenant et l'indépendant converti. Cette typologie éclaire les dynamiques à l'œuvre dans la construction d'une carrière d'auto-entrepreneur et montre comment les jeunes enquêtés résistent, s'adaptent, voire se convertissent à ces changements de règles du jeu pour accéder à l'emploi.

### ● Le salarié indépendant

Un premier groupe de jeunes auto-entrepreneurs, déterminé par les conditions matérielles de l'activité et la nature des tâches, se distingue. Ils travaillent pour un seul client (souvent suite à un stage), sans contrat ni lettre de mission. Leurs chiffres d'affaires sont plus élevés et plus stables que ceux des autres groupes (1 700 euros par mois en moyenne, contre 900 euros) et se rapprochent du niveau de salaire du premier emploi dans leur domaine. Ces enquêtés réalisent des missions longues, en lien avec leur qualification. Par cette expérience, ils apprennent et exercent leur métier tel qu'ils se le représentent, ce qui contribue à la construction de leur identité professionnelle. Les modalités d'exercice de leur activité révèlent toutefois des situations de subordination salariale (sous l'autorité d'un responsable de l'entreprise cliente, au sein de ses locaux, sans possibilité de diversifier les donneurs d'ordre) et sont perçues comme telles : « Objectivement, j'ai un fonctionnement quasi salarial [...] C'est une forme de salariat, sans contrat, qui permet de ne pas payer de charges à mon patron. » (Mathieu, urbaniste)

L'ambiguïté de leurs situations est entretenue par les clients qui leur assignent des tâches d'encadrement, voire leur demandent

## MÉTHODOLOGIE

Ce 4-pages présente les résultats d'une enquête, menée en 2010 et 2011, par entretiens biographiques, auprès de vingt-sept étudiants et jeunes diplômés, âgés de 22 à 28 ans, de niveau master ou doctorat en sciences sociales (principalement en urbanisme).

Pour vingt-quatre d'entre eux, l'inscription au régime répond à la demande d'un employeur potentiel (entreprise publique, ministère, agence privée...) ou est pensée comme une stratégie de présentation de soi dans une recherche d'emploi. Deux ont choisi ce régime pour donner un cadre juridique à des activités préexistantes. Dans un seul cas, l'inscription au régime relève d'une véritable démarche de création d'entreprise.

La typologie construite repose sur l'analyse de la durée, du nombre et de la stabilité des missions, des conditions matérielles de l'activité, des cadres de socialisation professionnelle, du discours porté sur le régime, du projet professionnel des enquêtés.

de se soumettre à des évaluations annuelles. Malgré la grande similitude des conditions d'exercice, la cohabitation avec les salariés du donneur d'ordre révèle les différences entre régimes d'activité et met au jour l'affaiblissement de leurs droits : « On est quand même complètement sortis du système de prestations sociales. Il n'y a pas le chômage, il n'y a pas de garantie, il n'y a pas de droit à la formation, il n'y a pas de garantie de durée à la fin du contrat, cela peut s'arrêter du jour au lendemain. Oui, c'est inférieur au salariat. » (Mathieu, urbaniste) Plus qu'un entrepreneuriat de nécessité, ils ressentent leur situation comme un auto-entrepreneuriat imposé. Leur réticence fait écho à leurs convictions personnelles concernant le cadre protecteur que représente le salariat.

Selon eux, le régime de l'auto-entrepreneur n'est pas un dispositif de soutien à la création d'entreprise. Leur expérience atteste d'une finalité tout autre : le contournement du droit du travail par les clients-employeurs. Loin d'être résignés, ils ont vis-à-vis de cette situation une position critique plus affirmée que les autres.

Cette conscience politique se traduit par différentes formes de résistance et par un désintérêt vis-à-vis de ce régime, de ses spécificités et de ses contraintes. Les jeunes de ce groupe font davantage d'erreurs d'ordre administratif que les autres, ne comprennent pas leurs droits et se désintéressent des contraintes de gestion qu'implique l'exercice d'une activité en tant que travailleur indépendant. Ils vivent leur situation comme une mise à l'épreuve supplémentaire dans le long parcours du combattant que constitue l'entrée des jeunes diplômés sur le marché du travail : « ... j'ai l'impression qu'il y a, en fait, une sorte de gradation dans l'entrée dans la vie professionnelle. On fait d'abord ses études, et puis après, on fait un stage, et puis, si on a de la chance, on trouve un travail. Si on n'en a pas, on refait parfois un stage, et, dans mon cas, je crée une auto-entreprise pour pouvoir continuer. » (Denis, consultant)

Ils craignent d'avoir enclenché un cercle vicieux et de ne plus pouvoir accéder au salariat. N'ayant pas droit aux allocations-chômage, ils sont d'autant plus vulnérables qu'ils ne peuvent pas assumer une perte de revenus. Bien qu'ils jugent leur relation d'emploi dégradée et irrégulière, aucun d'eux n'envisage cependant de demander sa requalification en contrat de travail, et ce, davantage par méconnaissance de leurs droits que par peur de perdre la mission. L'intérêt de la mission proposée et, dans une moindre mesure, le prestige du client suffisent à les convaincre

d'accepter une précarité qui leur permet de débiter leur carrière par une expérience valorisante.

Contrairement aux autres enquêtés, ils ne cherchent pas à se prévaloir de cette expérience pour se mettre en scène comme individus entrepreneurs. Rejetant la qualification d'entrepreneur, leur identité pour soi est celle de salariés, mais la relation particulière d'emploi qu'ils vivent entretient une confusion entre salariat et indépendance. Émerge alors une identité hybride : le salarié indépendant.

## ● Le chômeur entreprenant

À la recherche d'un emploi depuis plusieurs mois, les jeunes du deuxième groupe se sont inscrits au régime dans l'espoir que l'enseigne d'« auto-entrepreneur » soit un moyen efficace de s'insérer sur le marché du travail. Cette inscription a été encouragée par la simplicité apparente du régime. Ces enquêtés travaillent seuls, chez eux, et doivent trouver par eux-mêmes les ressources leur permettant de réaliser les missions qu'on leur confie. La faiblesse de leurs revenus et leur manque d'assurance accentuent les déséquilibres dans les relations avec d'éventuels clients. Ils acceptent de rares missions en sous-traitance, pour un ou plusieurs clients, et exécutent des tâches ponctuelles (cartographie, rédaction), sans avoir été associés à l'ensemble de la réflexion ou du projet. Ils sont non seulement maintenus dans une grande fragilité financière mais aussi éloignés des modes de valorisation et de reconnaissance de leurs compétences professionnelles.

Au moment des entretiens, ces jeunes sont pourtant plutôt satisfaits de leur situation, qui est vécue comme plus valorisante que celle de chômeur demandeur d'emploi. Il s'agit avant tout pour eux de se construire une identité d'actif, pour eux-mêmes (parce qu'ils craignent le chômage et doutent de leurs capacités) et pour autrui (être actif est perçu comme un critère déterminant de l'accès à l'emploi) : « *Je trouve cela plus positif, de ne pas dire : "je suis chômeuse, je ne suis pas demandeur d'emploi, je ne suis pas en veille active", ou n'importe quel contournement de communication pour cacher mon statut de chômeuse. Je suis auto-entrepreneur.* » (Julie, urbaniste)

Se présenter comme auto-entrepreneur est, à leurs yeux, une preuve d'engagement dans la recherche d'emploi et une manière souple de proposer ses services à un employeur-client potentiel, tout en dissimulant l'absence d'activité. Ils réalisent au sens propre l'injonction d'être un chômeur entreprenant, c'est-à-dire capable de prendre des risques, de s'adapter aux exigences du marché et de développer un discours sur soi : « *Dans le même temps, on cherche un emploi, on peut toujours dire : "si vous pouvez pas me salarier, je peux aussi vous faire des petites missions". C'est cool pour se vendre.* » (Sandrine, urbaniste) En se montrant flexibles, ils se constituent en variables d'ajustement dans l'organisation de la production et assument eux-mêmes l'incertitude des commandes, des revenus et des engagements. Alors que l'inscription au régime ne requiert aucun investissement préalable et n'est qu'une formalité administrative, ils ont le sentiment d'avoir été courageux : « *C'est pas évident de se dire : je vais créer mon entreprise. Ça, c'était un grand mot. [...] Quand on arrive en entretien : "vous faites quoi en ce moment ?" Ben, j'ai mon entreprise. Je l'ai pas encore fait moi-même, mais rien que dans l'idée, ça fait très : moi, je suis chef d'entreprise quand même !* » (Sandrine, urbaniste)

Mais l'appropriation d'un discours valorisant l'entrepreneur (responsable et aventureux) est peu à peu contrebalancée par un

sentiment de déclassement. Ces jeunes se résignent à travailler dans le cadre de relations d'emploi très défavorables pour se faire une réputation, une expérience, des réseaux et mettre un pied dans le système. Au fil des déconvenues (promesses non tenues, revenus très bas, faible intérêt des tâches, annulation des missions sans contreparties...), cet entrepreneuriat de nécessité apparaît être un leurre. Ce mode d'accès à l'emploi révèle vite ses limites par les confusions et les difficultés à se projeter qu'il entretient : développer son entreprise ou chercher un emploi salarié ?

## ● Les convertis à l'indépendance

Les jeunes du troisième groupe sont, eux aussi, devenus auto-entrepreneurs pour répondre à la sollicitation d'un employeur, mais ils ont progressivement pris « *goût à la liberté* » (Olivier, urbaniste). Ils expriment une grande satisfaction quant à leur situation, vécue comme une aventure valorisante et épanouissante, dont ils tirent fierté : « *Je suis vraiment persuadée que c'est un tremplin vraiment génial. C'est une façon d'accrocher avec le milieu du travail qui est absolument passionnant. Moi, je m'éclate.* » (Sylvie, urbaniste)

Leur projet professionnel se modifie en conséquence. Souhaitant développer leur activité, ils adoptent différentes stratégies pour se faire connaître : ils donnent un nom à l'entreprise, souvent à partir de leur discipline de formation pour que les clients identifient précisément leurs compétences, mettent en place des outils de communication (*blog*, site internet, carte de visite). Ils rejoignent des associations professionnelles, ce qui leur permet de se construire la légitimité qu'ils n'ont pas acquise par l'expérience, d'affirmer leur identité professionnelle et de s'inscrire dans des réseaux. Ils déploient des stratégies de socialisation, par exemple en formant des collectifs avec d'autres auto-entrepreneurs afin de jouer sur les complémentarités de compétences et de gagner en efficacité. Certains entretiennent une sorte de compagnonnage avec un senior qui partage son expérience, sa réputation et son carnet d'adresses. Ils imposent leur présence lors de réunions ou dans les bureaux du client, comme autant de scènes d'apprentissage par l'observation. Ils jouent sur la réputation de leurs partenaires dans une recherche de labellisation. Ils mettent en acte leur aspiration à l'indépendance en cherchant à accéder à la commande de manière autonome. Pour cela, ils répondent à des appels d'offres, quitte à être en concurrence avec leurs premiers clients ou à développer d'autres formes de partenariat plus équilibrées.

Contrairement aux deux autres groupes, ces jeunes connaissent assez bien leurs droits, car ils ont souvent fait des démarches avant de choisir le régime. Dans ce processus de conversion, les tâches de gestion et la conciliation entre temps privé et professionnel ne sont pas considérées comme des contraintes mais comme des compétences à acquérir. Plus qu'une origine sociale familière des mondes de l'indépendance, ces auto-entrepreneurs ont connu des parcours de formation qu'ils présentent comme tortueux et atypiques, marqués par les mobilités géographiques et les bifurcations disciplinaires, ce qui a contribué au développement de leurs capacités d'adaptation et d'autonomie.

L'absence de hiérarchie formelle leur procure un sentiment de liberté et d'autonomie, exprimé, dans un parallèle discréditant la condition salariale, à travers leurs remarques sur la liberté des horaires, des méthodes, du choix des missions et des collaborateurs, sur la possibilité d'affirmer ses propres conceptions du métier, de proposer des idées nouvelles : « *On est porteur de son propre message et de ses propres convictions. [...] Et ça,*

*c'est vraiment une chance de pouvoir porter son propre discours, vraiment génial.* » (Sylvie, urbaniste)

Pourtant, cette liberté et cette autonomie demeurent, au moment des entretiens, très relatives et fortement contraintes (par le faible nombre de missions et la difficulté d'en trouver de nouvelles), leurs démarches de prospection n'étant pas toujours fructueuses. La jeunesse des enquêtés paraît être un frein pour les éventuels clients qui doutent de leur capacité à réaliser un travail de qualité dans des contraintes de temps fortes. Pour se démarquer, les jeunes diplômés cherchent à transformer leur inexpérience en vertu : ils possèdent, affirment-ils, des capacités de travail importantes, ne sont pas formatés par des pratiques et méthodes préexistantes et s'estiment plus efficaces ou compétents que des professionnels aguerris dans la maîtrise d'outils et technologies sans cesse en évolution.

L'instabilité financière et les incertitudes auxquelles ces jeunes font face sont à la fois une épée de Damoclès et un aiguillon qui les poussent à travailler davantage pour concrétiser et réussir leur projet d'entreprise, dont le régime de l'auto-entrepreneur n'est qu'une étape ou une esquisse. Ce régime apparaît vite comme un obstacle au développement de leur activité : les seuils d'éligibilité ne les autorisent pas à capter de gros contrats ; les modes de calcul de l'assiette d'imposition interdisent la division du travail et limitent les investissements liés à l'activité. Pourtant, plutôt qu'un frein à la croissance, ces seuils sont perçus par eux comme des objectifs à atteindre et à dépasser. Changer de régime (SA, SARL, Scop...) devient alors l'objectif consacrant la réussite du pari entrepreneurial : « *Le truc, c'est que d'ici un an, si je suis encore auto-entrepreneur, c'est que, quelque part, j'ai raté le coche. [...] L'auto-entrepreneuriat, c'est vraiment une étape.* » (Michel, urbaniste)

Changer de régime répond aussi à un besoin de légitimité face aux donneurs d'ordre pour lesquels l'entreprise individuelle est une structure instable et fragile. S'afficher comme auto-entrepreneur produit une image contradictoire : indicateur d'ambition mais révélateur de vulnérabilité du jeune diplômé, disposé à accepter des situations de sous-traitance pour s'assurer un revenu minimum. « *Quand on a une entreprise, on a un certain crédit. [...] En auto-entrepreneuriat, ça ne fait pas très sérieux.* » (François, étudiant)

## ● Le régime de l'auto-entrepreneur : un dispositif de conversion à l'entrepreneuriat ?

Loin de l'indépendance que le nom du régime laisse présumer, les enquêtés travaillent le plus souvent en situation de sous-traitance ou de subordination. Utilisé par les « employeurs » comme un instrument de flexibilisation de l'organisation du travail, d'allègement des coûts salariaux et d'externalisation de la gestion des ressources humaines, le dispositif s'avère être aussi

un instrument d'apprentissage et d'intériorisation de nouvelles normes qui font du travailleur l'entrepreneur de sa force de travail (mise en scène de soi, disponibilité, auto-formation, adaptation aux contraintes du marché, autonomie, responsabilisation...) et qui, en fin de compte, se traduisent souvent par la soumission à une très forte précarité et par le dessaisissement de ses droits sociaux.

Par contre, le nom du régime autorise à se projeter et à s'identifier à une autre position sociale que celle, déclassée, de chômeur ou de stagiaire. Grâce à ces promesses, la précarité revêt les atours de l'entrepreneur, porteurs d'une vision émancipatrice du travail. De ce fait, les jeunes diplômés auto-entrepreneurs sont conduits à des adaptations et ajustements complexes. Face à l'injonction d'entrepreneuriat, tous n'adoptent pas la même attitude, entre rejet et conversion.

Les résultats de cette enquête auprès de jeunes urbanistes documentent la confusion entretenue par le régime de l'auto-entrepreneur et l'inquiétude, déjà formulée par ses opposants, quant à ses risques dans un contexte de crise. La rareté des contrôles et la vulnérabilité des jeunes diplômés exposés à des normes d'emploi jusqu'alors inusitées laissent cependant présager une diffusion de l'auto-entrepreneuriat comme étape de plus dans le difficile accès au marché du travail. Elles conduisent aussi à s'interroger sur les modalités de régulation dont il conviendrait de le doter.

## RÉFÉRENCES

**Abdelnour Sarah**, 2012, *L'auto-entrepreneur aux marges du salariat. De la genèse aux usages d'un régime dérogatoire de travail indépendant*, Thèse de sociologie, École des hautes études en sciences sociales.

**Deprost Pierre, Laffon Philippe, Imbaud Dorothée**, 2013, Évaluation du régime de l'auto-entrepreneur, Paris, Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires sociales.

**Faure-Guichard Catherine**, 1999, « Les salariés intérimaires, trajectoires et identités » *Travail et emploi*, n° 78, 1-20.

**Levratto Nadine, Serverin Évelyne**, 2012, « L'auto-entrepreneur, instrument de compétitivité ou adoucissant de la rigueur ? Bilan de trois années de fonctionnement du régime », *Revue de la régulation*, n° 12 [mis en ligne le 18 décembre, consulté le 29 avril 2014, <http://regulation.revues.org/9879>]

**Vivant Elsa**, 2014, « Les jeunes diplômés auto-entrepreneurs : une entrée atypique sur le marché du travail », *Document de travail du Latts*, n° 14-01, juillet [<http://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-01025118>, identifiant : hal-01025118]

Les actualités du Centre d'études de l'emploi (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : [www.cee-recherche.fr](http://www.cee-recherche.fr)

Elles sont également disponibles via la lettre électronique [flash.cee](mailto:flash.cee), ainsi que sur le compte Twitter  [@CeeEtudesEmploi](https://twitter.com/CeeEtudesEmploi).

### Centre d'études de l'emploi

29, promenade Michel Simon - 93166 Noisy-le-Grand Cedex

Téléphone : 01 45 92 68 00 - Mèl : [cee@cee-recherche.fr](mailto:cee@cee-recherche.fr) - site : [www.cee-recherche.fr](http://www.cee-recherche.fr)

Directeur de publication : Jean-Louis Dayan - Rédactrice en chef : Marie-Madeleine Vennat

Conception technique et visuelle : Horizon - Imprimerie : Horizon C.P.A.P. : 0911 B 07994 - Dépôt légal : 1412-018 - Novembre 2014 - ISSN : 1767-3356